

# ACTION URGENTE

## VENEZUELA. GRÈVE DE LA FAIM DE MEMBRES DE L'OPPOSITION DÉTENUS

**Daniel Ceballos et Leopoldo López, des personnalités politiques de l'opposition détenues arbitrairement au Venezuela depuis plus d'un an, observent actuellement une grève de la faim, d'où des craintes pour leur santé. Ils doivent être relâchés tous les deux, conformément aux recommandations du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire.**

**Daniel Ceballos et Leopoldo López**, membres du parti d'opposition Volonté populaire détenus arbitrairement depuis mars et février 2014, respectivement, ont entamé une grève de la faim (ils n'ingèrent que des liquides) il y a deux semaines. Daniel Ceballos a commencé sa grève le 22 mai et Leopoldo López, le 24. Ces deux hommes réclament non seulement leur libération mais aussi celle des autres personnes qui, selon eux, sont détenues arbitrairement à la suite des manifestations pro- et antigouvernementales qui se sont déroulées dans tout le Venezuela entre février et juillet 2014. Ils demandent aussi qu'une date soit fixée pour les prochaines élections législatives, qui doivent se tenir dans la seconde moitié de l'année.

Aucun élément crédible ne prouve que Daniel Ceballos et Leopoldo López aient commis les infractions dont ils sont accusés – parmi lesquelles figurent l'incitation à commettre une infraction, la rébellion et l'incendie volontaire dans le contexte des manifestations de 2014. En août 2014, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a déclaré que leur incarcération était injustifiée. Sur la base de cet avis, le haut-commissaire aux droits de l'homme a demandé aux autorités de les libérer sans délai.

On craint que leur état de santé ne se détériore rapidement.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol ou dans votre propre langue :**

- priez instamment les autorités de se conformer aux recommandations du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire et de libérer Daniel Ceballos et Leopoldo López sans délai ;
- demandez-leur de veiller à ce que ces hommes aient un accès suffisant à des professionnels de la santé qualifiés, afin de bénéficier de soins conformes à l'éthique médicale et respectant notamment les principes de confidentialité, d'autonomie et de consentement éclairé ;
- exhortez-les à faire en sorte que les personnes arrêtées pendant les manifestations de 2014 ne soient pas maintenues en détention provisoire de manière injustifiée et soient jugées dans un délai raisonnable ou libérées.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 21 JUILLET 2015 À :**

Président de la République  
Sr. Nicolás Maduro Moros  
Presidente de la República  
Final Avenida Urdaneta, Esquina de Bolero, Palacio de Miraflores  
Caracas, Venezuela  
Twitter : @NicolasMaduro

**Formule d'appel : Señor Presidente, / Monsieur le Président,**

Procureure générale de la République  
Dra. Luisa Ortega Díaz  
Edificio Sede Principal del Ministerio Público, Esquinas de Misericordia a Pele El Ojo Avenida México  
Caracas, Venezuela  
Fax : + 58 212 578 3239  
Courriel : [ministeriopublico@mp.gob.ve](mailto:ministeriopublico@mp.gob.ve)  
**Formule d'appel : Dra. Fiscal, / Madame la Procureure générale,**

**Copies à :**  
Médiateur  
Tarek William Saab  
Defensor del Pueblo  
Av. Urdaneta - Frente a El Universal  
Centro Financiero Latino, Piso 27  
Caracas, Venezuela  
Fax : + 58 212 5077025  
Courriel : [contacto@defensoria.gob.ve](mailto:contacto@defensoria.gob.ve)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Venezuela dans votre pays (adresse/s à compléter) :**  
Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la quatrième mise à jour de l'AU 33/14. Pour plus d'informations : [www.amnesty.org/fr/documents/AMR53/1715/2015/fr/](http://www.amnesty.org/fr/documents/AMR53/1715/2015/fr/).

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## VENEZUELA. GRÈVE DE LA FAIM DE MEMBRES DE L'OPPOSITION DÉTENUS

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Daniel Ceballos, arrêté le 19 mars 2014, a été transféré du Centre national des accusés militaires (CENAPROMIL), prison militaire située à Los Teques, à la périphérie de Caracas (capitale du Venezuela), à une prison civile à San Juan de los Morros, dans l'État de Guarico (centre du pays), le 23 mai en début de matinée. Ce transfèrement aurait eu lieu quelques heures après que Daniel Ceballos a annoncé le début de sa grève de la faim et un mois après que la Commission interaméricaine des droits de l'homme a pris des mesures conservatoires à son égard et a ordonné aux autorités de protéger sa vie et son intégrité physique et de veiller à ce que ses conditions de détention respectent les normes internationales.

Leopoldo López, arrêté le 18 février 2014, est détenu au CENAPROMIL depuis lors.

Selon des communiqués de presse publiés par Volonté populaire, plus de 20 sympathisants du parti observent aussi une grève de la faim pour demander la libération de tous les prisonniers politiques ainsi que la fixation d'une date pour les prochaines élections législatives, qui doivent se tenir dans la seconde moitié de l'année.

Le 13 février 2015, le personnel de la prison a fait une descente dans les cellules de Leopoldo López et Daniel Ceballos au CENAPROMIL et déchiré une partie de leurs affaires, comme des photos et des documents. On ignore les raisons de cet acte. Selon les familles des deux hommes, le personnel a essayé une première fois d'entrer dans leurs cellules mais ils ont bloqué les portes avec des barres de fer. Une vingtaine d'hommes armés seraient ensuite revenus et auraient utilisé un chalumeau pour rentrer.

Le recours à une force excessive et les affrontements entre forces de l'ordre, manifestants antigouvernementaux et groupes armés soutenant le gouvernement ont fait au moins 43 morts, dont six agents des forces de sécurité, et 878 blessés, dont environ 300 agents, lors des manifestations pro- et antigouvernementales organisées entre février et juillet 2014 au Venezuela. Certaines victimes ont subi des actes de torture et d'autres mauvais traitements.

En outre, 3 351 personnes ont été arrêtées. Si la plupart ont été relâchées 507 d'entre elles, selon les chiffres officiels, risquent d'être jugées pour leur implication présumée dans les violences commises lors des manifestations. Au moins 20 civils sont toujours détenus. Après avoir étudié les informations présentées par le parquet au sujet de plusieurs personnes maintenues derrière les barreaux, Amnesty International a pu confirmer le caractère arbitraire de certaines détentions. Dans cinq des cas examinés par l'organisation, les détenus risquent d'être jugés malgré l'absence d'éléments à charge crédibles. L'une de ces personnes, Christian Holdack, a été libérée sous caution le 17 mars 2015. Daniel Ceballos, Leopoldo López et Rosmit Mantilla (un autre membre de Volonté populaire) sont toujours en détention. Marcelo Crovato, avocat au Forum pénal vénézuélien, est assigné à résidence depuis le 25 février pour raisons médicales. Amnesty International craint que d'autres personnes appréhendées dans le cadre de ces événements soient incarcérées arbitrairement.

Noms : Leopoldo López et Daniel Ceballos  
Hommes

Action complémentaire sur l'AU 33/14, AMR 53/1833/2015, 9 juin 2015